

Monsieur le sénateur, monsieur le député,

Vous examinez en ce moment le projet de loi sur « la sécurisation de l'emploi » qui doit retranscrire l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013. Je pense que cet accord est déséquilibré. Les « nouveaux droits » annoncés pour les salariés sont extrêmement faibles en comparaison des droits acquis par les employeurs. Cet Ani et la loi qui risque d'en découler sont un miroir aux alouettes, l'adoption des miettes consenties aux salariés étant renvoyée à des accords ultérieurs.

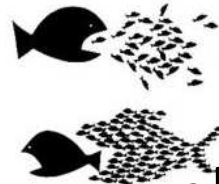
Cet accord ne créera pas d'emploi et ne diminuera pas le chômage. Il ne sécurisera pas plus les emplois existants. En effet, « licencier plus facilement » ne signifie pas « embaucher plus facilement », notamment parce que la rotation de la main d'œuvre dépend du volume de la valeur ajoutée. Il y a embauche quand il y a activité !

Cet accord ne diminuera pas la précarité. En 2012, 6 emplois créés sur 7 sont des CDD et 2/3 des embauches ont une durée de moins d'un mois. La surcotisation / exonération de cotisations sociales ne concerne que 0.03 % de la masse salariale du secteur privé et sera très facilement contournable. Par ailleurs, la représentation nationale n'a pas chiffré l'impact financier se contentant de reprendre les chiffres du MEDEF.

N'est-ce pas plutôt sur la configuration économique actuelle, porteuse de chômage structurel durable, qu'il faudrait agir ?

Je vous ai élu pour que vous défendiez mes droits, notamment de salarié, et non pour que, au nom d'une politique toujours plus libérale, vous transposiez dans le code du travail les décisions des organisations patronales et des organisations salariales minoritaires.

C'est pourquoi je vous demande de ne pas voter le projet proposé et de tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre salarié / patronat décidé à la fin de la conférence sociale de juillet 2012.



Invertissons la tendance !

PLACEZ
LE
TIMBRE
ICI

Monsieur Jean-Marc GERMAIN
Député de la 12^e circonscription
des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
12^b rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

De la part de :

Vos nom / prénom : _____

Votre adresse : _____

Votre signature : _____

Monsieur le sénateur, monsieur le député,

Vous examinez en ce moment le projet de loi sur « la sécurisation de l'emploi » qui doit retranscrire l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013. Je pense que cet accord est déséquilibré. Les « nouveaux droits » annoncés pour les salariés sont extrêmement faibles en comparaison des droits acquis par les employeurs. Cet Ani et la loi qui risque d'en découler sont un miroir aux alouettes, l'adoption des miettes consenties aux salariés étant renvoyée à des accords ultérieurs.

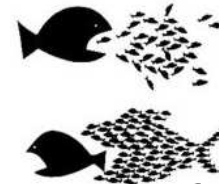
Cet accord ne créera pas d'emploi et ne diminuera pas le chômage. Il ne sécurisera pas plus les emplois existants. En effet, « licencier plus facilement » ne signifie pas « embaucher plus facilement », notamment parce que la rotation de la main d'œuvre dépend du volume de la valeur ajoutée. Il y a embauche quand il y a activité !

Cet accord ne diminuera pas la précarité. En 2012, 6 emplois créés sur 7 sont des CDD et 2/3 des embauches ont une durée de moins d'un mois. La surcotisation / exonération de cotisations sociales ne concerne que 0.03 % de la masse salariale du secteur privé et sera très facilement contournable. Par ailleurs, la représentation nationale n'a pas chiffré l'impact financier se contentant de reprendre les chiffres du MEDEF.

N'est-ce pas plutôt sur la configuration économique actuelle, porteuse de chômage structurel durable, qu'il faudrait agir ?

Je vous ai élu pour que vous défendiez mes droits, notamment de salarié, et non pour que, au nom d'une politique toujours plus libérale, vous transposiez dans le code du travail les décisions des organisations patronales et des organisations salariales minoritaires.

C'est pourquoi je vous demande de ne pas voter le projet proposé et de tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre salarié / patronat décidé à la fin de la conférence sociale de juillet 2012.



Invertissons la tendance !

PLACEZ
LE
TIMBRE
ICI

Monsieur Jean-Marc GERMAIN
Député de la 12^e circonscription
des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
12^b rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

De la part de :

Vos nom / prénom : _____

Votre adresse : _____

Votre signature : _____

Monsieur le sénateur, monsieur le député,

Vous examinez en ce moment le projet de loi sur « la sécurisation de l'emploi » qui doit retranscrire l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013. Je pense que cet accord est déséquilibré. Les « nouveaux droits » annoncés pour les salariés sont extrêmement faibles en comparaison des droits acquis par les employeurs. Cet Ani et la loi qui risque d'en découler sont un miroir aux alouettes, l'adoption des miettes consenties aux salariés étant renvoyée à des accords ultérieurs.

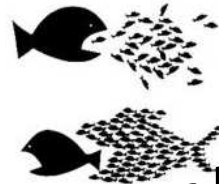
Cet accord ne créera pas d'emploi et ne diminuera pas le chômage. Il ne sécurisera pas plus les emplois existants. En effet, « licencier plus facilement » ne signifie pas « embaucher plus facilement », notamment parce que la rotation de la main d'œuvre dépend du volume de la valeur ajoutée. Il y a embauche quand il y a activité !

Cet accord ne diminuera pas la précarité. En 2012, 6 emplois créés sur 7 sont des CDD et 2/3 des embauches ont une durée de moins d'un mois. La surcotisation / exonération de cotisations sociales ne concerne que 0.03 % de la masse salariale du secteur privé et sera très facilement contournable. Par ailleurs, la représentation nationale n'a pas chiffré l'impact financier se contentant de reprendre les chiffres du MEDEF.

N'est-ce pas plutôt sur la configuration économique actuelle, porteuse de chômage structurel durable, qu'il faudrait agir ?

Je vous ai élu pour que vous défendiez mes droits, notamment de salarié, et non pour que, au nom d'une politique toujours plus libérale, vous transposiez dans le code du travail les décisions des organisations patronales et des organisations salariales minoritaires.

C'est pourquoi je vous demande de ne pas voter le projet proposé et de tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre salarié / patronat décidé à la fin de la conférence sociale de juillet 2012.



Invertissons la tendance !

PLACEZ
LE
TIMBRE
ICI

Monsieur Jean-Marc GERMAIN
Député de la 12^e circonscription
des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
12^b rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

De la part de :

Vos nom / prénom : _____

Votre adresse : _____

Votre signature : _____

Monsieur le sénateur, monsieur le député,

Vous examinez en ce moment le projet de loi sur « la sécurisation de l'emploi » qui doit retranscrire l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013. Je pense que cet accord est déséquilibré. Les « nouveaux droits » annoncés pour les salariés sont extrêmement faibles en comparaison des droits acquis par les employeurs. Cet Ani et la loi qui risque d'en découler sont un miroir aux alouettes, l'adoption des miettes consenties aux salariés étant renvoyée à des accords ultérieurs.

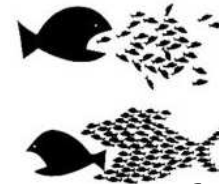
Cet accord ne créera pas d'emploi et ne diminuera pas le chômage. Il ne sécurisera pas plus les emplois existants. En effet, « licencier plus facilement » ne signifie pas « embaucher plus facilement », notamment parce que la rotation de la main d'œuvre dépend du volume de la valeur ajoutée. Il y a embauche quand il y a activité !

Cet accord ne diminuera pas la précarité. En 2012, 6 emplois créés sur 7 sont des CDD et 2/3 des embauches ont une durée de moins d'un mois. La surcotisation / exonération de cotisations sociales ne concerne que 0.03 % de la masse salariale du secteur privé et sera très facilement contournable. Par ailleurs, la représentation nationale n'a pas chiffré l'impact financier se contentant de reprendre les chiffres du MEDEF.

N'est-ce pas plutôt sur la configuration économique actuelle, porteuse de chômage structurel durable, qu'il faudrait agir ?

Je vous ai élu pour que vous défendiez mes droits, notamment de salarié, et non pour que, au nom d'une politique toujours plus libérale, vous transposiez dans le code du travail les décisions des organisations patronales et des organisations salariales minoritaires.

C'est pourquoi je vous demande de ne pas voter le projet proposé et de tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre salarié / patronat décidé à la fin de la conférence sociale de juillet 2012.



Invertissons la tendance !

PLACEZ
LE
TIMBRE
ICI

Monsieur Jean-Marc GERMAIN
Député de la 12^e circonscription
des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
12^b rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

De la part de :

Vos nom / prénom : _____

Votre adresse : _____

Votre signature : _____

